



PROCES VERBAL DE SEANCE DU 24 Février 2020

Etaient Présents : MALAVIEILLE Patrick, Maire

Mme M : SOUSTELLE Marie-Claude, PEREZ Joseph, ARCANGIOLI Annie, FAURE Allain, MILLOT Sophie, MAHOUCHE Youssef, MONTENEZ Karine, DART Didier, FERNANDEZ Martine, CASADO Nicolas, DUMAS Anne-Claire, BRUN Christian, BEDJAOUI Aziza, BAUDUCCO Claude, EUGENE Pascale, JOUVERT Norbert, PORTALEZ Marie-Line, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, SERRANO André, JAUZIN Michelle, BRUN André, BOUXX Ludovic, JOUVE Rosemonde, ANDRE-MARTIN Colette, IRLES Colette, CHAPUS Jean-Louis, NOUI Mohamed

Avaient donné procuration de vote :

Aziza BEDJAOUI	à	Didier DART
Martine FERNANDEZ	à	Norbert JOUVERT
Pascale EUGENE	à	Annie ARCANGIOLI
Youssef MAHOUCHE	à	Nicolas CASADO

Absents : Madame ANDRE-MARTIN, Messieurs BOUXX et NOUI

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 20 janvier dernier.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire propose l'annulation de la décision portant autorisation d'engager les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts sur 2019. En accord avec Monsieur le Trésorier, il a été décidé de rattacher les « Restes à Réaliser » au budget 2020.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire, avant d'aborder l'ordre du jour, salue l'arrivée de Madame Cathy VILLE-CHAULET, nouvelle Directrice Générale des Services. Il lui souhaite une réussite personnelle mais aussi pour la gestion de la commune.

Monsieur le Maire salut également Monsieur CUOZZO Vincent, ancien Directeur. Il le remercie pour sa présence lors de cette séance.

Monsieur le Maire se félicite de cette collaboration et du tuilage organisé pour la passation des fonctions.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

I - Admission en non-valeur

Monsieur CASADO, Adjoint au Maire, redéfinit la procédure des admissions en non-valeur. Il ajoute que ces créances sont pour le moment irrécouvrables mais que contrairement à la remise gracieuse, elle ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune.

Monsieur CASADO énumère le nom des créanciers et les produits dus et propose d'admettre en non-valeur les 3 listes suivantes :

- N° 3486990215 pour un montant de 2 451.65 €
- N° 4236810215 pour un montant total de 1 246.01 €
- N° 3607830215 pour un montant total de 31.92 €

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**



II - Demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur CASADO, Adjoint au Maire, explique qu'en application de l'article L.2334-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités territoriales peuvent bénéficier de produits issus de la répartition des amendes de police relative à la circulation routière.

Monsieur CASADO propose donc de déposer auprès du Conseil Départemental une demande de participation pour la mise en sécurité dans le cadre du projet de réaménagement du quartier des Pelouses. Il décrit le projet dont le coût total de s'élève à 127 363.41 € HT soit 152 836.09 € TTC.

Monsieur le Maire ajoute que cette opération est en cours de réalisation. Le stationnement s'organise en conséquence. Ces travaux compléteront la réhabilitation des immeubles engagée par Habitat du Gard. Ce quartier prendra un coup de neuf.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

III - Attribution d'une subvention à l'association des Professionnels de Santé

Monsieur CASADO, Adjoint au Maire, propose, au même titre que toutes les communes du canton, d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 200 € à l'Association des Professionnels de Santé.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

IV - Participation de la commune aux frais de rénovation des façades

Monsieur CASADO, Adjoint au Maire, revient sur la décision validée par l'assemblée délibérante, au cours de la séance du 16 février 2016, relative à l'attribution de subvention aux particuliers pour des travaux de rénovation de façade.

Monsieur CASADO rappelle les conditions et les éléments du cahier des charges et propose, au regard des dossiers déposés, d'allouer les sommes suivantes :

- 762 € à Mesdames MALCLES, SOUSTELLE et VIEILLEDENT pour une rénovation au 5 rue Saint Eloi. Cette somme sera divisée entre les 3 propriétaires soit 254 € chacun.
- 762 € à Madame IVASSICH Marie pour une rénovation au 7 Rue St Eloi.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

V - Rachat d'une concession

Monsieur JOUVERT, Conseiller Municipal, fait part de ses intentions de Monsieur RACZYNSKI Francis de rétrocéder à la commune une concession, acquise en février 2014 au prix de 180 €. Il donne ses caractéristiques.

Monsieur JOUVERT, conformément à la décision du 24 juin 1998, propose son rachat à 96 €.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VI - Avenant au MAPA des transports scolaires

Madame MILLOT, Adjointe au Maire, revient sur la signature d'un marché public en procédure adaptée, conclu en octobre 2016 pour une durée de 3 ans, avec la Coopérative des Autocaristes Réunis pour l'organisation des transports scolaires.

Madame MILLOT détaille les dessertes concernées. Elle revient sur le transfert de la compétence « Education » à Alès Agglomération et sur son impact sur ce service en mairie.



Madame MILLOT propose, au regard cet élément, de reconduire, par le biais d'un avenant, l'ensemble des conditions initiales. La grille horaire reste inchangée tout comme le prix du service unitaire 89.25 € TTC pour la navette scolaire vers l'enseignement du premier degré et 81.17 € pour la navette vers l'enseignement du second degré.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VII - Remboursement des frais de transport NTECC

Madame MILLOT, Adjointe au Maire, indique que des familles de collégiens du quartier de Champclauson ont manifesté leur souhait de mettre en place une ligne de Transports Scolaires vers les établissements scolaires de second degré.

Madame MILLOT ajoute que le Syndicat Mixte de Transport du bassin d'Alès a émis un avis favorable à cette requête. La ligne NTECC n°911, assurant la desserte entre Champclauson et le Centre-Ville est, depuis le 13 janvier, adaptée aux horaires des collégiens et lycéens.

Madame MILLOT propose que la commune prenne à charge la moitié du prix de l'abonnement annuel des élèves fréquentant les établissements de la ville (premier, second degré et lycée), exception faite pour les frais relatifs à la création ou à la recharge en cas de perte qui ne seront pas pris en compte.

Madame MILLOT explique quelle sera la procédure pour cette participation dont l'entrée en vigueur est prévue dès la rentrée de septembre 2020. Une ligne de crédit, au budget 2020, sera ouverte à cet effet.

Monsieur le Maire se félicite de pouvoir satisfaire les attentes de ces demandes. Il remercie le SMTB pour son aval. Il ajoute que ce service aura bien entendu un coût mais cela permet de maintenir et soutenir l'installation de familles dans les quartiers excentrés.

Monsieur le Maire énonce les différents points de ramassage. Il conclut par le constat que plus on multiplie les arrêts et plus le trajet est long. La Prévention Routière signale également que c'est un facteur accidentogène.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VIII - Transfert du patrimoine Electrique communal au Syndicat Mixte d'Electricité du Gard

Monsieur PEREZ, Adjoint au Maire, revient sur la décision prise au cours de la séance du 20 janvier dernier, de transférer la maîtrise d'ouvrage des réseaux de distribution d'énergie au Syndicat Mixte d'Electricité du Gard.

Monsieur PEREZ ajoute que cet acte précisait la nature des biens transférés et les éléments techniques. Il doit être complété par une nouvelle décision portant sur les questions patrimoniales et financières.

Monsieur PEREZ explique qu'un procès-verbal entérine l'ensemble des décisions à savoir la nature des biens transférés et le bilan financier et patrimonial ; ces biens seront sortis du patrimoine communal. Le patrimoine électrique, inscrit au budget, s'élève à 1 709 973.34 €.

Monsieur PEREZ profite du sujet pour revenir sur la procédure d'octroi de subvention en la matière et rappelle que la commune compte 1 400 points lumineux.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**



IX - Avis de la commune sur la démolition de 60 logements sur le quartier de Trescol

Monsieur le Maire revient sur la mise en œuvre du Plan Stratégique Patrimonial. Il indique qu'Habitat du Gard a déposé une demande d'autorisation de démolition de 60 logements sis au 17, 18, 23, 24, 25 et 26 Rue Frédéric Mistral.

Monsieur le Maire ajoute que conformément à l'article L.443-15-4 du Code de la Construction et de l'Habitation, le Conseil Municipal est saisi afin recueillir son avis sur ce projet.

Monsieur le Maire rappelle que les 6 couloirs en question sont vacants et nécessitent des réhabilitations trop coûteuses pour Habitat du Gard alors qu'il n'y a plus la demande. Le volume de logements sociaux est très important sur le territoire. Habitat du Gard oriente ses travaux sur les endroits les plus sollicités.

Monsieur le Maire ajoute qu'après ces démolitions, le parc sera à jour. L'espace libéré, non constructible du fait du PPRI, permettra la création de jardins familiaux.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

X - Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur CASADO, par le biais d'un support projeté, propose de débattre autour des orientations budgétaires de l'exercice 2020. Il rappelle que ce débat est obligatoirement exercé 2 mois avant le vote du budget qui est prévu le 6 avril prochain. Chaque membre de l'assemblée a été destinataire de ce document.

Monsieur CASADO aborde le contexte politique et financier international puis national. Il compare la situation de la commune avec celles de même strate.

Monsieur CASADO propose aussi de revenir sur les efforts consentis depuis plusieurs budgets sur le fonctionnement, le recours à l'emprunt et l'encours de la dette. La part de la masse salariale est aussi maintenue. Le tout sans augmentation des impôts pour la 25^{ème} année.

Monsieur CASADO se félicite des résultats positifs en fin d'exercice et ajoute que ces chiffres vont permettre un programme d'investissement intéressant pour 2020.

Monsieur CASADO remercie Monsieur CUOZZO et Madame VILLE-CHAULET, Directrice Générale des Services, pour la préparation de ce D.O.B. Il se félicite de cet excellent tuilage sur le poste de direction.

Monsieur CASADO ouvre le débat.

Monsieur le Maire fait un retour sur les chiffres de la mandature : une gestion de la dette et de la masse salariale maîtrisées, une capacité à investir intéressante. Il se félicite de ce constat qui permettra aux futurs élus de prendre la main de manière saine.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres du conseil municipal pour leur investissement et leur assiduité. Il salue l'investissement des adjoints qui ont su gérer, anticiper, renoncer sur certains choix pour investir sur d'autres priorités. Il cite des exemples dont les ruisseaux couverts et fait part de l'intervention de Madame la Sénatrice Vivette LOPEZ.

Monsieur le Maire explique la nécessité de se mobiliser pour rechercher des fonds. Il rappelle que l'Europe a dégagé 500 000 € pour la maison de santé et que l'agglomération a participé à hauteur de 315 000 € pour le projet de réhabilitation des boulevards.

Monsieur le Maire ajoute que le cumul de ses mandats et son réseau ont permis ces attributions.

Monsieur le Maire se félicite également du tuilage assuré sur le poste de Direction. Il remercie aussi Monsieur CASADO pour son travail dans le cadre de sa délégation.

Monsieur le Maire conclut son propos en revenant sur l'article de France Info. Il



donne les montants sur les différentes taxes locales que l'on peut retrouver sur le site de Ministère des Finances. Cet article a fait beaucoup de mal à la ville. Un médecin a renoncé à venir s'installer et la société immobilière, nouvellement installée, a perdu 2 ventes.

Monsieur le Maire termine ce dernier conseil municipal en indiquant que près de 600 décisions ont été validées au cours des 63 séances de la mandature et souligne l'absence de Madame ANDRE-MARTIN et de Messieurs BOUIX et NOUI depuis 3 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

Le Maire de La Grand'Combe
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental

Patrick MALAVIEILLE

